

2 Politique

Législatives à venir

Le CGE sur le pied de guerre ?



Moïse Bibalou Koumba, le président du CGE, lors d'une précédente sortie.



Les membres du bureau du CGE, au terme de leur prestation de serment devant la Cour constitutionnelle, le 2 mai dernier.

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Selon plusieurs indiscretions, le Centre gabonais des élections pourrait rendre public le calendrier électoral avant le 17 août prochain. Tout porte à croire que le Gabon n'aura pas un Parlement bicaméral à l'ouverture de la seconde session parlementaire, prévue le premier jour ouvrable du mois de septembre.

TROIS mois après la prestation de serment des membres du bureau du Centre gabonais des élections (CGE) devant la Cour constitutionnelle, les choses semblent se préciser du côté de cet organe, tant le processus d'organi-

sation des prochaines élections législatives pourrait connaître une nette accélération dans les jours à venir. D'autant qu'il se susurre que le CGE devrait rendre public, avant la commémoration des fêtes de l'Indépendance, la liste des présidents des différentes commissions électORALES. Et très probablement, dans la foulée, les dates du scrutin. Étant entendu que l'on s'acheminerait, vraisemblablement, vers la tenue du premier tour des législatives couplée à celle des locales. Ce qui serait une première depuis la restauration du multipartisme dans notre pays, en 1990. Vu que, depuis cette année là, ces deux élections ont toujours été organisées de manière distincte. La né-

cessité de réaliser des économies en ces temps de crise est sans doute pour quelque chose dans cette situation. Une chose paraît certaine, ces différentes annonces du CGE devraient ramener un peu de sérénité au sein de l'opinion publique et de la classe politique nationale, notamment l'opposition. D'autant plus que, depuis un certain temps, de nombreuses voix s'élevaient pour dénoncer leur étonnement et incompréhension face au fait que, plusieurs mois après sa mise en place, le CGE n'avait toujours pas publié de calendrier électoral. On se souvient, à cet effet, de la récente conférence de presse du président du Rassemblement Héritage et Modernité (RHM),

Alexandre-Barro Chambrier, et de la déclaration du porte-parole de la "Plate-forme des 41", Pépin MOUNGOKODJI. Dans tous les cas, si l'on s'en tient aux textes en vigueur et à la pratique établie, au terme de la publication de la liste des présidents des commissions provinciales électORALES, départementales et communales, ces derniers devraient être appelés à participer à un séminaire de formation organisé par le CGE, avant de prêter serment devant la Cour constitutionnelle ; et de se déployer dans leurs zones de compétence respectives. Pour, entre autres, recevoir et examiner les dossiers de candidature, recevoir de l'administration le matériel électoral

nécessaire à l'organisation des scrutins, proposer la liste d'aptitude des présidents des bureaux de vote, initier des programmes de formation des agents chargés des opérations électORALES, veiller au bon déroulement de la campagne électorale et saisir, le cas échéant, les instances compétentes, nommer les membres des bureaux de vote, etc. Bref, ils devront organiser et administrer le scrutin. Car, au terme des résolutions du Dialogue politique, consacrées par l'Ordonnance 00004/PR/2018 modifiant certaines dispositions de la Loi 07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élec-

tions politiques au Gabon, l'administration (le ministère de l'Intérieur) est désormais cantonnée aux opérations préélectorales. Notamment l'enrôlement des électeurs, la commande et le convoyage du matériel électoral nécessaire à l'organisation du scrutin, la transmission de la liste électorale, des centres et bureaux de vote au CGE, etc. Quoiqu'il en soit, à l'issue du prochain scrutin législatif, notre Parlement redeviendra bicaméral. Mais vu la proximité avec cette date, tout porte à croire que ce n'est guère dans cette configuration que s'ouvrira la seconde session parlementaire, prévue le premier jour ouvrable du mois de septembre.

La Semaine

Silence suspect !

DEPUIS plusieurs semaines, l'actualité socio-politique dans notre pays est dominée par les mesures gouvernementales visant la réduction des charges de l'Etat. Celles-ci mobilisent aussi bien les états-majors politiques que ceux des structures syndicales. Toutefois, on a noté que la solidarité du camp qui gouverne semble mise à mal, en ce sens que rares sont les formations politiques représentées au sein de l'équipe "Issoze Ngondet III", qui se déploient sur le terrain pour expliquer la pertinence desdites mesures. Cela au moment où la contestation syndicale semble de plus en plus tenace.

Cette "absence" occupera une place de choix dans notre chronique du jour. Toutefois, soulignons que plusieurs événements ont été enregistrés au cours de la semaine qui s'est achevée hier. Parmi les plus importants, on citera l'audience que le numéro un gabonais a accordée à la chef de la diplomatie rwandaise, Mme Louise Mushikiwabo, venue chercher le soutien du Gabon à sa candidature à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Sur un tout autre plan, on notera aussi la conférence de presse du président de Rassemblement Héritage et Modernité (RHM),

Alexandre-Barro Chambrier. Occasion pour lui de condamner les mesures gouvernementales, de s'inquiéter du sort des "prisonniers politiques", ainsi que du silence du Centre gabonais des Elections (CGE) quant aux dates des élections à venir. Pendant que pour sa part, le président de l'Alliance pour le changement et le renouveau (ACR), Bruno Ben Moubamba, réunissait une frange d'étudiants à qui il a demandé de "s'engager sans peur aucune dans le mouvement social". De son côté la Coalition pour la nouvelle République (CNR) qui soutient Jean Ping, faisait une déclaration pour appeler les populations à "soutenir la centrale syndicale Dynamique unitaire dans son combat pour faire échec aux mesures gouvernementales"...

Toujours comme autre événement important enregistré pendant la semaine écoulée, l'assemblée générale de Dynamique unitaire (DU), tenue à Awendjé. On en retiendra la détermination de DU et ses membres à s'opposer à certaines décisions du gouvernement ; tout comme la programmation d'une marche prévue pour le 13 août prochain. Entre-temps, Jean-Remy Yama et les siens devront se réjouir de la suite que la Cour constitutionnelle a donnée à leur

requête. Celle-ci a été jugée recevable par la haute juridiction. Même si, ce n'est pas forcément la garantie d'une victoire sur le gouvernement. Loin s'en faut. Autre enseignement à tirer de la manifestation de DU : les acteurs politiques ne sont pas les bienvenus dans le combat que mènent les syndicats face à l'équipe "Issoze Ngondet III", sur le terrain de l'application des mesures évoquées plus haut. Alexandre-Barro Chambrier, et surtout Bruno Ben Moubamba, s'en souviendront. Le second, faisant montre d'un courage frôlant la provocation, a failli être lynché à Awendjé. Il aura compris que sa place n'est plus là où il la pense être.

Du silence des alliés du pouvoir

Il faut d'entrée être clair. Par alliés ici, nous voyons tous ceux qui participent à l'exercice du pouvoir au niveau de l'Exécutif, notamment à la présidence de la République et au gouvernement. On sait qu'aujourd'hui plusieurs forces politiques sont représentées au niveau de cette sphère de l'Etat. Dans ce cadre, on cite à côté du Parti démocratique gabonais (PDG), parti du chef de l'Etat, le Centre des libéraux réformateurs (CLR) de Jean-Boniface As-

sélé ; le Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS) de Séraphin Ndaot Rembogo, par ailleurs président du Conseil national de la Démocratie (CND) ; le Parti social démocrate (PSD) de Pierre-Claver Maganga Moussavou, par ailleurs vice-président de la République ; Démocratie nouvelle (DN) de René Ndemezo'Obiang, par ailleurs président du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

A ceux-là on pourra ajouter Union et Solidarité (US) de Jean de Dieu Moukagni Iwangou, par ailleurs ministre d'Etat en charge de plusieurs portefeuilles dont l'Enseignement supérieur ; UPG-Loyalistes (U-L) de David Mbadinga, par ailleurs ministre du Commerce. Sans oublier l'ancien secrétaire général de RHM, Michel Menga M'Essone, aujourd'hui ministre d'Etat en charge de l'Habitat, mais suspendu de ses fonctions au sein du parti.

Il faut également noter qu'en plus du fait que leurs présidents respectifs sont nommés dans des institutions le PDS, le PSD et DN sont également représentés au sein du gouvernement actuel. Le PDS par Mme Carmelle Ndaot, la fille du leader du parti ; le PSD par Biendi Maganga Moussavou,

le fils du président du parti ; et DN par Patrick Eyogo Edzang et Jonathan Ndoutoume Ngome, originaires, comme le président du parti, du Woleu-Ntem.

A l'annonce des mesures gouvernementales, tout le monde s'attendait à une implication de tous les membres du gouvernement ou ne serait-ce qu'à l'ensemble des formations politiques qui composent le gouvernement sur le terrain de l'explication et la défense desdites mesures quant à leur pertinence. Or qu'a-t-on observé depuis lors. Le PDG, presque seul, face à l'adversité de certaines structures syndicales et à l'opposition. D'ailleurs la campagne du parti au pouvoir sur cette question semble s'essouffler, alors que de plus en plus de concitoyens aimeraient comprendre. Les rares sorties effectuées par d'autres partis siégeant au gouvernement auront été plutôt tièdes.

La question ici est de savoir si tout le gouvernement est convaincu de la pertinence de ces mesures et de leur efficacité. Sinon pourquoi toutes les formations politiques représentées dans l'équipe gouvernementale ne les portent-elles pas ? D'aucuns y voient des calculs électoraux. Ce qui n'est pas forcément à exclure.